

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10.03.2015

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J, Denis G, Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Dachy F, Istace F, Lemmens V, Albert A, Adam D, Georges N, Gérard A, Maqua J,
Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Jadoul C, Directrice générale ff.

Absents et excusés : M. Mathieu J, Directeur général
M. Gobert A, Conseiller communal.

Il est 19H30. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 03.02.2015

A l'unanimité, approuve le PV du 03.02.2015.

M. Joie entre en séance.

Parc naturel Lesse & Semois

**2. Programme Leader 2014-2020 : plan de développement stratégique « Lesse et Semois » :
présentation et ratification du dossier de candidature.**

A l'unanimité, ratifie le dossier de candidature tel que proposé par l'Association « Joie-Jaumain ».

M. Joie quitte la séance.

Extra-Scolaire

3. Plan d'action ATL 2014/2015 : présentation

A l'unanimité, approuve le plan d'action ATL 2014/2015.

CPAS

**4. Démission en tant que Conseiller de l'Action Sociale de M. Louis CHAIDRON (Liste Avenir) en date du
01.03.2015 et élection de plein droit d'un nouveau Conseiller de l'Action Sociale présenté par le
groupe Avenir.**

A l'unanimité, accepte la démission en tant que Conseiller de l'Action sociale de M. Louis CHAIDRON (Liste Avenir) en date du 01.03.2015 et procède à l'élection de plein droit de M. Willy NOIZET à partir du 10.03.2015.

Plan de cohésion sociale

5. Plan de cohésion sociale : modifications, rapport d'activités et rapport financier : approbation

A l'unanimité, approuve les modifications apportées au plan de cohésion sociale ainsi que le rapport d'activités et le rapport financier.

Comptabilité

6. Subside de 6.000,00 € pour le Centre Culture et Loisirs de Bouillon : approbation de l'octroi du subside.

Par 9 oui et 7 non, approuve l'octroi d'un subside de 6.000,00 € pour le Centre Culture et Loisirs de Bouillon.

M. Dachy tient à signaler que les comptes et budgets transmis par le Centre Culture et Loisirs sont sommaires et qu'il conviendrait d'obtenir à l'avenir des documents plus complets et plus soignés.

M. le Bourgmestre répond que cette remarque sera transmise au Centre Culture et Loisirs.

Travaux

7. Désignation d'un auteur de projet, d'un coordinateur-projet et coordinateur-réalisation, et surveillant pour les travaux de démolition et de reconstruction du bâtiment communal dit « La Cabane » à Bouillon.

A l'unanimité, vote le CSC relatif à la désignation d'un auteur de projet, d'un coordinateur-projet et coordinateur-réalisation, et surveillant pour les travaux de démolition et de reconstruction du bâtiment communal dit « La Cabane » à Bouillon.

M. Adam s'interroge sur ce que vont devenir les oeuvres de M. Clouet qui se situent dans « La Cabane ». Le Bourgmestre lui répond que ce point est actuellement en réflexion.

8. Mise en conformité du camping communal Halliru – Lot II : Electricité et éclairage public : approbation de l'avenant 4.

A l'unanimité, approuve l'avenant 4 d'un montant de 138,91 € TVAC pour le lot II : Electricité et éclairage public dans le cadre de la mise en conformité du camping communal Halliru.

9. CSC pour l'assistance à la mise en œuvre d'une régie communale autonome.

A l'unanimité, vote ce CSC.

10. CSC pour la fourniture et le placement d'un système de traitement d'eau à Ucimont.

A l'unanimité, vote ce CSC d'un montant estimatif de 17.000,00 € TVAC.

11. CSC pour la fourniture et la pose d'un système de pompage pour sécuriser le réseau d'eau de Les Hayons.

A l'unanimité, vote ce CSC d'un montant estimatif de 25.000,00 € TVAC.

Fournitures

12. CSC pour la fourniture d'un tableau interactif pour l'implantation scolaire de Noirefontaine.

A l'unanimité, vote ce CSC d'un montant estimatif de 5000,00€ HTVA.

**13. Intervention de F.Dachy qui relaye une question citoyenne quant à la possibilité d'organiser une
visite du captage de Vivy un peu plus tard qu'à 15h30 lors des journées de l'eau.**

Le Bourgmestre lui répond que l'information sera répercutée au service concerné.

Il est 21H25. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 01 avril 2015.

Par le Conseil :
La Directrice générale ff.,

le Bourgmestre,